

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE



Nombre de membres		Séance du 12 février 2015	
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 5 février 2015
31	27	30	Date d'affichage : 5 février 2015

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 30 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : - Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Daniel BELLAMY (S) - Montfarville : M M. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L’Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mmes Isabelle HERVY, Josiane JOUSSELIN – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Geneviève : – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie d’Aigremont – Videcosville : M. Philippe LEPETIT

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoirs : Mme Claire HARDY à André PILARD, M. Bernard HAMEL à Jacques LECOQ, M. Thierry HELIE à Jean LEPETIT

Etaient absents excusés et suppléés : M. Marc GAUCHET

Etaient absents excusés et non suppléés : M. Bernard GOSSELIN

Secrétaire de séance : M. Guy LECHEVALIER

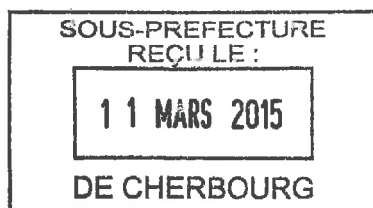
MOTION DE SOUTIEN A L’HOPITAL DE VALOGNES POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DES URGENCES EN PERIODE NOCTURNE.

Considérant le rapport de l’IGAS préconisant la fermeture du service des Urgences à l’hôpital de Valognes en période nocturne,

Considérant l’indispensable nécessité pour l’ensemble des habitants du territoire de la Communauté de communes du Val de Saire de disposer du service des Urgences de l’Hôpital de Valognes (hôpital de proximité) de jour comme de nuit,

Considérant la désertification médicale constatée sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Saire, désertification qui ne cesse de s’accroître.

Le Conseil communautaire, à l’unanimité, se déclare favorable à cette motion de soutien à l’Hôpital de Valognes pour le maintien du service des Urgences en période nocturne.



Fait et délibéré, mois et an susdit
Le Président

Yves ASSELINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE



Nombre de membres			Séance du 12 février 2015
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 5 février 2015
31	27	30	Date d'affichage : 5 février 2015

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 30 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : - Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Daniel BELLAMY (S) - Montfarville : M M. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mmes Isabelle HERVY, Josiane JOUSSELIN – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Genève : – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie d'Aigremont – Videcosville : M. Philippe LEPETIT

Etaient absents excusés et avaient donnés pouvoirs : Mme Claire HARDY à André PILARD, M. Bernard HAMEL à Jacques LECOQ, M. Thierry HELIE à Jean LEPETIT

Etaient absents excusés et suppléés : M. Marc GAUCHET

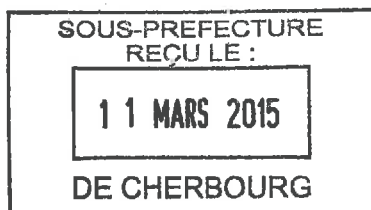
Etaient absents excusés et non suppléés : M. Bernard GOSSELIN

Secrétaire de séance : M. Guy LECHEVALIER

CONVENTION AVEC LE COLLEGE G. FOUACE / ACCUEIL ET RESTAURATION DES ELEVES DE LA CLASSE CLIS

La présente convention a pour objet de définir, à compter du 1^{er} septembre 2014, l'accueil le matin, la nature et le coût de l'accueil à la demi-pension des élèves de la classe CLIS de l'école Marcel Lepaysant par le collège Guillaume Fouace.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à signer la convention liée à l'accueil et la restauration des élèves de la classe CLIS de l'école Marcel Lepaysant par le collège Guillaume Fouace.



Fait et délibéré, mois et an susdit
Le Président
Yves ASSELINE
LE PRÉSIDENT
DU VAL DE SAIRE

**CONVENTION POUR L'ACCUEIL ET LA RESTAURATION DES ELEVES
DE LA CLASSE CLIS DE L'ECOLE MARCEL LEPAYSANT DE
SAINT VAAST LA HOUGUE PAR LE COLLEGE GUILLAUME FOUACE**

Vu l'avis du Conseil d'administration du collège en date du 4 novembre 2014,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2014,

Entre

Le collège Guillaume Fouace de Saint Vaast La Hougue représenté par M. ADAM-PAYSANT Fabrice, Principal,

Et

La communauté de communes du Val de Saire représentée par M. ASSLELINE, Président.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir, à compter du 1^{er} septembre 2014, l'accueil le matin et la nature et le coût de l'accueil à la demi-pension des élèves de la classe CLIS de l'école primaire Marcel Lepaysant par le collège Guillaume Fouace.

ARTICLE 2 – Organisation

Accueil des élèves le matin à la descente du bus :

Le collège met à disposition le réfectoire pour accueillir les élèves de la classe CLIS tous les jours de la semaine en fonction du calendrier scolaire du collège, lorsqu'ils descendent du bus.

L'agent de la Communauté de communes prend en charge les élèves dès la descente du bus, encadre les élèves dans les locaux du collège et les accompagne jusqu'à l'école dès son ouverture.

Accueil des élèves à la demi-pension :

Le collège accepte d'héberger à la demi-pension les élèves de la classe CLIS tous les lundi, mardi, jeudi, vendredi, en fonction du calendrier du collège. Les repas sont fournis sur place à partir de 12h15.

L'agent de la Communauté de communes accompagne et encadre les élèves dans les locaux du collège.

En compensation de cet hébergement, l'agent de la Communauté de communes aide à la préparation des repas.

La Communauté de communes s'engage à fournir l'équipement vestimentaire adéquat à son personnel afin de respecter les normes d'hygiène en vigueur.

Le collège laisse à disposition la salle de restauration prévue à cet effet en dehors des jours d'ouverture du collège à charge pour la Communauté de Communes d'assurer elle-même le service de restauration.

ARTICLE 3 – Coût et modalités de paiement

Le coût annuel des repas est fixé par délibération du conseil d'administration du collège chaque année civile. Pour 2014, le forfait annuel est de 386.64 €, soit 128.88€ par trimestre pour un forfait de 4 jours/semaine.

Exceptionnellement, la vente d'un repas est possible auprès de la gestionnaire du collège (à l'exclusion du repas de Noël).

Une facture sera établie et transmise trimestriellement à la collectivité. Le paiement est à effectuer sur le compte Trésor suivant :

Collège Guillaume Fouace Agent comptable du Lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg

Iban : FR76 1007 1500 0000 0010 0005 704 bic : TRPUFRP1

ARTICLE 4 – Hygiène et sécurité

Le collège informe le personnel communal travaillant dans ses locaux du dispositif d'évacuation et des normes de sécurité en vigueur à respecter.

Lorsque les élèves sont accueillis dans l'établissement, ils sont soumis au règlement de la ½ pension du collège.

ARTICLE 5 – Résiliation et Durée

La présente convention peut être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties après un préavis d'un mois.

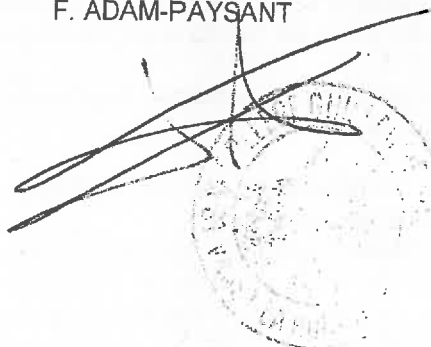
La présente convention est conclue pour une année. Elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Fait à Saint Vaast la Hougue, le 4 novembre 2014

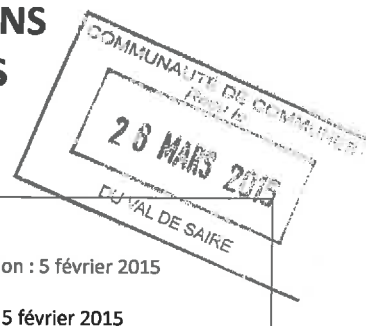
Le Président de la Communauté de Communes

Le Principal du Collège G. Fouace

F. ADAM-PAYSANT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE SAIRE**



Nombre de membres			Séance du 12 février 2015	
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 5 février 2015	
31	27	30	Date d'affichage : 5 février 2015	

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 30 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : - Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Daniel BELLAMY (S) - Montfarville : M M. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mmes Isabelle HERVY, Josiane JOUSSELIN – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Geneviève : – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie d'Aigremont – Videcosville : M. Philippe LEPETIT

Etaient absents excusés et avaient donnés pouvoirs : Mme Claire HARDY à André PILARD, M. Bernard HAMEL à Jacques LECOQ, M. Thierry HELIE à Jean LEPETIT

Etaient absents excusés et suppléés : M. Marc GAUCHET

Etaient absents excusés et non suppléés : M. Bernard GOSSELIN

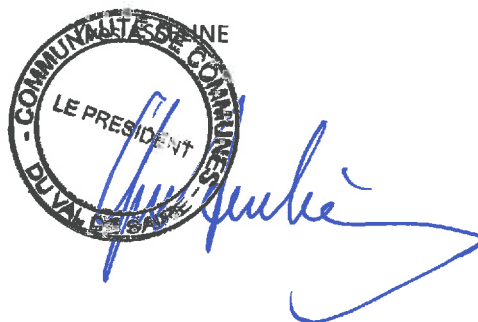
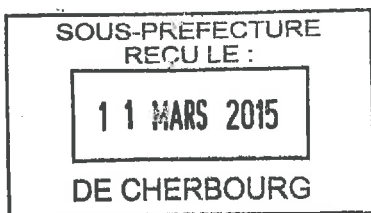
Secrétaire de séance : M. Guy LECHEVALIER

SUBVENTION POUR PARTICIPATION DE LA CLIS A LA CLASSE NEIGE AU MOIS DE MARS 2015 (790,00€)

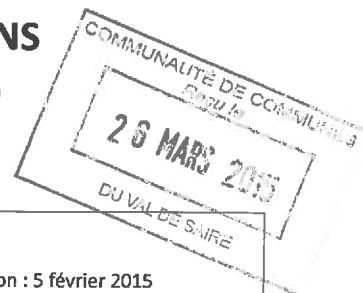
Par courrier en date du 30 septembre 2014, le directeur du Groupe scolaire Marcel Lepaysant a sollicité la communauté de communes du Val de Saire pour une aide financière destinée à financer une partie du séjour d'enfants de la classe CLIS à la classe de neige en mars prochain.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter de verser 790 € au Groupe scolaire Marcel Lepaysant.

Fait et délibéré, mois et an susdit
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE



Nombre de membres		Séance du 12 février 2015	
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 5 février 2015
31	27	30	Date d'affichage : 5 février 2015

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 30 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : - Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Daniel BELLAMY (S) - Montfarville : M M. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mmes Isabelle HERVY, Josiane JOUSSELIN – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Geneviève : – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie d'Aigremont – Videcosville : M. Philippe LEPETIT

Etaient absents excusés et avaient donnés pouvoirs : Mme Claire HARDY à André PILARD, M. Bernard HAMEL à Jacques LECOQ, M. Thierry HELIE à Jean LEPETIT

Etaient absents excusés et suppléés : M. Marc GAUCHET

Etaient absents excusés et non suppléés : M. Bernard GOSSELIN

Secrétaire de séance : M. Guy LECHEVALIER

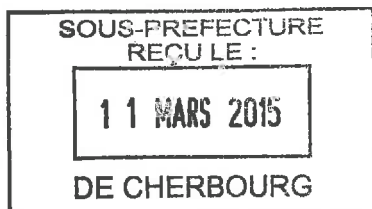
CONTRIBUTION AU SDIS

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 1993, complété par arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2002, les compétences du Syndicat d'Incendie et de secours ont été reprises par la Communauté de communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a pris en charge le versement de la contribution des communes au SDIS 50. Les statuts de la Communauté de communes le précisent à l'article 5.10.2 « Contribution au service de secours et de lutte contre l'incendie.

En raison du jugement du Conseil d'Etat suite au recours déposé par la Communauté de communes Val de Garonne ; et comme sollicité par M. le Trésorier de Quettehou, il est proposé au Conseil Communautaire de confirmer l'article 5.10.2 des statuts de la CCVDS, et que la contribution au SDIS50 est bien une dépense à la charge de la Communauté de communes du Val de Saire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de confirmer l'article 5.10.2 des statuts de la CCVDS, et que la contribution au SDIS50 est bien une dépense à la charge de la Communauté de communes du Val de Saire.



Fait et délibéré, le mois et an susdit
Le Président

Yves ASSELINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE



Nombre de membres			Séance du 12 février 2015
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 5 février 2015
31	27	30	Date d'affichage : 5 février 2015

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 30 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : - Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Daniel BELLAMY (S) - Montfarville : M M. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mmes Isabelle HERVY, Josiane JOUSSELIN – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Geneviève : – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie d'Aigremont – Videcosville : M. Philippe LEPETIT

Etaient absents excusés et avaient donné leurs pouvoirs : Mme Claire HARDY à André PILARD, M. Bernard HAMEL à Jacques LECOQ, M. Thierry HELIE à Jean LEPETIT

Etaient absents excusés et suppléés : M. Marc GAUCHET

Etaient absents excusés et non suppléés : M. Bernard GOSSELIN

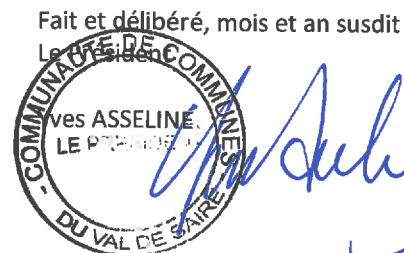
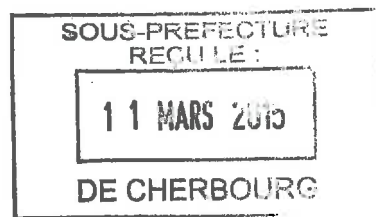
Secrétaire de séance : M. Guy LECHEVALIER

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS

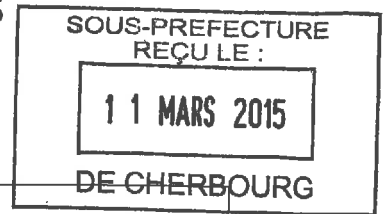
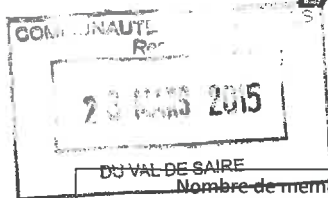
Par délibération en date du 21 février 2011, le Conseil communautaire a validé le règlement intérieur de l'ACM, qui définit les modalités d'accueil des enfants dans cette structure.

Ce règlement doit prendre en compte certaines évolutions, et est à nouveau soumis au vote du Conseil Communautaire pour validation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider le règlement intérieur de l'ACM.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE SAIRE**



DU VAL DE SAIRE		Séance du 12 février 2015	
Nombre de membres			
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 5 février 2015
31	27	30	Date d'affichage : 5 février 2015

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 30 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : - Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Daniel BELLAMY (S) - Montfarville : M M. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mmes Isabelle HERVY, Josiane JOUSSELIN – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Genève : - Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie d'Aigremont – Videcosville : M. Philippe LEPETIT

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoirs : Mme Claire HARDY à André PILARD, M. Bernard HAMEL à Jacques LECOQ, M. Thierry HELIE à Jean LEPETIT

Etaient absents excusés et suppléés : M. Marc GAUCHET

Etaient absents excusés et non suppléés : M. Bernard GOSSELIN

Secrétaire de séance : M. Guy LECHEVALIER

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2nd classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de l'ouverture de la déchetterie six jours par semaine sans modification d'horaire du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, ainsi que des travaux d'accessibilité à réaliser dans les bâtiments communautaires.

temporaire d'adjoint technique de 2nd classe à temps, soit 35 h / 35 h, pour répondre aux besoins liés à l'ouverture de la déchetterie six jours par semaine sans modification d'horaire du 1^{er} avril au 31 octobre, ainsi que des travaux d'accessibilité à réaliser dans les bâtiments communautaires, à compter du 1^{er} avril 2015, pour une durée de 9 mois.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de d'adjoint technique de 2nd classe à temps.

Le président sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats, selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

Les crédits nécessaires devront être prévus dans le budget.

Fait et délibéré le 12 février 2015
Le Président
Yves ASSELINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE



Nombre de membres		Séance du 12 février 2015	
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 5 février 2015
31	27	30	Date d'affichage : 5 février 2015

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 30 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : - Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Daniel BELLAMY (S) - Montfarville : M M. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mmes Isabelle HERVY, Josiane JOUSSELIN – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Geneviève : – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie d'Aigremont – Videcosville : M. Philippe LEPETIT

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoirs : Mme Claire HARDY à André PILARD, M. Bernard HAMEL à Jacques LECOQ, M. Thierry HELIE à Jean LEPETIT

Etaient absents excusés et suppléés : M. Marc GAUCHET

Etaient absents excusés et non suppléés : M. Bernard GOSSELIN

Secrétaire de séance : M. Guy LECHEVALIER

TRAVAUX DE RESEAUX FTTH SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE / ENGAGEMENT DE LA CCVDS

Par délibération en date du 27 juin 2013, Manche Numérique a adopté la révision du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique manchois. Ce schéma prévoit le déploiement complet du réseau FTTH (fiber to the home) d'ici à 2027, qui permettra le raccordement des usagers au réseau fibre optique.

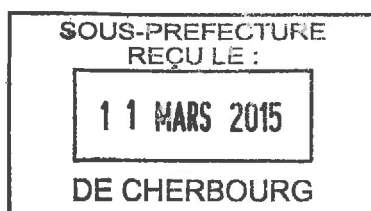
Ce déploiement est prévu en trois phases, de cinq ans chacune. Les EPCI sont concernés par chacune de ces 3 phases et doivent participer financièrement à ces travaux.

Une convention fixe le montant de la participation appelée par Manche Numérique auprès de la Communauté de communes du Val de Saire, ses modalités d'appel et de révision, ainsi que les engagements réciproques des deux parties, pour la réalisation de la première phase :

- le montant de l'investissement prévisionnel s'élève à 8 024 267 € correspondant à 5 602 prises pour cette première tranche. Manche Numérique s'engage sur un planning de travaux prévoyant une réception en juin 2018.
- La participation de la Communauté de communes du Val de Saire est fixée à 581 974 €. Elle pourra être réajustée en fonction du montant des intérêts de la dette.

Le cofinancement des 2 phases suivantes sera réglé par des conventions ultérieures.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à signer la convention de financement entre la Communauté de communes du Val de Saire et Manche Numérique.



Fait et délibéré, mois et an susdit
Le Président



